

Isabel Correia¹, Rodrigo Brito², Jorge Vala³, Juan Antonio Perez⁴

Normes antiracistes et persistance du racisme flagrant : analyse comparative des attitudes face aux Tziganes et face aux Noirs au Portugal⁵

Résumé : Nous présentons une brève esquisse historique de la situation des Tziganes au Portugal et nous nous penchons sur leur situation actuelle. Ensuite, nous comparons l'expression du racisme envers les Tziganes au Portugal et dans les autres pays européens. Nos résultats montrent que les Portugais blancs suivent un pattern de réponses évaluatives relativement aux Noirs qui est très proche de celui qu'on trouve, de façon dominante, dans les autres pays de l'Europe communautaire relativement aux différentes minorités qui y habitent aujourd'hui : des réponses surtout organisées selon un racisme subtil. Par contre, l'attitude des Portugais face aux Tziganes est ouvertement négative, tandis qu'elle est positive ou subtilement négative dans d'autres pays communautaires et ouvertement négative dans les pays européens de l'Est.

En analysant la situation des Tziganes au Portugal, on se trouve confronté à une situation paradoxale : bien qu'il s'agisse de la minorité ethnicisée⁶ la plus ancienne (la

1. Centro de Investigação e Intervenção Social et ISCTE.
2. Service de Psychologie Sociale, ULB, Bruxelles.
3. ISCTE et Instituto de Ciências Sociais da Universidade de Lisboa.
4. Departamento de Psicologia, Universidad de Valencia.
5. Cet article a été rédigé à partir du rapport sur la discrimination envers les Tziganes au Portugal, élaboré dans le cadre d'une recherche sur les Tziganes en Europe dirigée par Juan Antonio Perez et financée par le Laboratoire Européen de Psychologie Sociale (Maison de Sciences de l'Homme, Paris). La collection de données dont une partie est exploitée dans le présent article a été faite par I. Correia, S. Costarelli, A. Drăgulescu, C. Guimelli, S. Moscovici, A. Mucchi-Faina, A. Neculau, J.A. Pérez, V. Topalova et J. Vala. La correspondance concernant cet article doit être envoyée à Isabel Correia, Departamento de Psicologia Social e das Organizações, ISCTE – Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa, Av. das Forças Armadas, 1649-026 Lisboa, Portugal, ou par courrier électronique : isabel.correia@iscte.pt.
6. On utilise l'expression *minorité ethnicisée* pour se référer aux groupes sociaux qui sont différenciés et étiquetés comme des ethnies dans le discours du sens commun ou dans les pratiques institutionnelles. En fait, le terme *ethnie* est aujourd'hui assez souvent utilisé comme équivalent fonctionnel de *race*. D'ailleurs, étymologiquement le terme *ethno* renvoie à peuple, une nation et une race, selon le *Dictionnaire Morais* ; dans le même dictionnaire, on apprend que le terme *ethnique* était utilisé par les prêtres de l'Église pour désigner les païens. Le dictionnaire étymologique de José Pedro Machado indique que le

première référence qui leur est faite date du début du XVI^e siècle) et la plus nombreuse au Portugal⁷, elle a suscité peu d'intérêt en sciences sociales et, par conséquent, les études sur les Tziganes au Portugal sont très peu nombreuses. Seulement quelques études font exception à cette règle, dont l'étude classique de Adolfo Coelho (1892) et des études récentes comme celles de Maia (1978), Nunes (1981), Machado (1985) et Reis et Machado (1992). Aussi bien ces travaux que l'observation empirique quotidienne s'accordent sur deux faits : les Tziganes ont réussi à maintenir leur distinctivité sociale face à la majorité et face à d'autres minorités, et ils font depuis toujours l'objet d'une exclusion sociale permanente.

Nous présenterons dans cet article une brève esquisse historique de la situation des Tziganes au Portugal et nous nous pencherons sur leur situation actuelle, tout en l'illustrant à l'aide d'un cas récent de discrimination, que nous considérons paradigmatique. Ce cas a impliqué une communauté tzigane, la population de plusieurs villages, la police et les autorités publiques. Ensuite, à partir des données de l'enquête européenne qui a servi de base à cet article, ainsi que des données que nous avons recueillies au Portugal (Vala, Brito, Lopes, 1999), nous comparerons l'expression du racisme envers les Tziganes au Portugal et en Europe avec l'expression du racisme envers d'autres catégories sociales minoritaires, également ethnicisées, au Portugal, en Europe et aux Etats-Unis.

Le temps long des persécutions qui perdurent

On suppose que la présence des Tziganes au Portugal remonte au XV^e siècle (Machado, 1994). Au début du XVI^e siècle leur présence dans le pays était déjà assez importante pour que l'on s'y réfère dans des textes littéraires. Très vite, ils deviennent la cible d'une législation répressive.

La première référence connue aux Tziganes au Portugal apparaît dans le *Cancioneiro Geral* (Chansonnier Général) de 1516, sous la forme d'une brève allusion à une Grecque⁸. Quelques années plus tard, en 1521, une pièce de théâtre d'un important dramaturge Portugais, Gil Vicente, a représenté le mode de vie des Tziganes de l'Alentejo (une province au sud du Portugal par laquelle, selon Coelho, 1892, les premiers Tziganes sont arrivés au Portugal, et où ils se sont concentrés). Cette pièce s'intitulait *La Farce des Tziganes*, et tous ses personnages étaient des Tziganes : quatre femmes et quatre hommes. Les femmes se disaient Grecques et chrétiennes, disaient la bonne aventure, enseignaient des enchantements et demandaient l'aumône. Les hommes

terme était utilisé par les Juifs pour désigner les Gentils. Dans ce dictionnaire, une référence du XVII^e siècle indique que *ethniques* se référait à *hérétiques*. Le caractère discriminatoire du terme *ethnique* dans le sens commun n'est donc pas récent. On doit également noter que la signification du terme dans les sciences sociales est complexe et variée. Pour une définition des concepts de catégorie ethnique et de groupe ethnique servant de base à la construction des nationalités, voir notamment Smith (1991).

7. Les estimations du nombre des Tziganes au Portugal actuellement varient selon les sources : 20 000 (Nunes, 1981); entre 25 000 et 50 000 (Fraser, 1992); entre 30 000 et 92 000 (Mendes, 1998); et entre 20 000 et 30 000 (Liégeois, 1989). D'après le Haut Commissariat pour les immigrants et les minorités ethniques (organisme du Gouvernement portugais), il y aurait au Portugal entre 30 et 50 000 Tziganes en 1996.
8. Selon Coelho (1892), certains Tziganes du Portugal et de l'Espagne se disaient originaires de la Grèce.

faisaient le commerce de chevaux. Il est intéressant de noter que faire l'aumône et dire la bonne aventure sont des activités encore pratiquées de nos jours par les femmes tziganes. Notons également que les Tziganes n'ont plus jamais été les protagonistes d'un texte littéraire au Portugal, et qu'on y fait très rarement référence dans ce genre de texte (Costa, 1997).

En 1526, peu d'années après la mise en scène de la pièce de Gil Vicente, les Tziganes sont interdits d'entrée au Portugal, où ils affluaient en masse, fuyant les persécutions des souverains catholiques d'Espagne Fernand et Isabelle (Coelho, 1892 ; Costa, 1997). Non seulement on leur interdit d'entrer dans le pays, comme on assiste à la publication d'une législation visant à expulser ceux qui s'y trouvaient déjà (1526), et surtout ceux qui ne se sédentarisent pas et n'adoptaient pas les habitudes de la population portugaise (1592).

Ajoutons que, selon les législations de 1557 et de 1573, les Tziganes nés au Portugal et qui, par conséquent, ne pouvaient pas être expulsés, étaient déportés en territoires d'outre-mer (Brésil, Inde, Afrique). Portugal fut le premier pays à adopter ce genre de mesure pour diminuer le nombre des Tziganes sur son territoire. D'autres pays ont pris des mesures similaires par la suite (l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Ecosse – Fraser, 1998).

La publication de mesures anti-Tziganes a continué jusqu'à nos jours. En 1800 l'Intendant Pina Manique a décrété que tous les Tziganes nomades seraient arrêtés et que leurs enfants seraient internés pour les socialiser selon la culture portugaise. Cependant, ce décret n'a jamais été appliqué. À partir de la révolution libérale (Constitution de 1822 et Charte constitutionnelle de 1826), toutes les personnes nées en territoire portugais étaient considérées portugaises «indépendamment de leur race». Malgré cela, des recommandations ont été publiées en 1848 pour que les forces de la police surveillent les Tziganes avec une attention très spéciale. Ces recommandations ont été renouvelées en 1920, au cours de la première République.

Après la révolution démocratique de 1974, le caractère raciste de la législation de 1920 est reconnu et, en 1980, cette législation est déclarée inconstitutionnelle. Cependant, le règlement de la Garde Nationale Républicaine (la gendarmerie nationale), publié en 1985, recommande une surveillance très spéciale des «nomades». Cette formulation, qui substitue «nomades» à «Tziganes», a été considérée non-raciste par le Tribunal constitutionnel, en dépit de protestations de la communauté tzigane et des organisations antiracistes. Le Tribunal a considéré que la recommandation n'était pas raciste parce qu'elle ne désignait aucune race en particulier. Cependant, étant donné que les Tziganes sont presque tous nomades et qu'historiquement il n'y a pas eu des mesures répressives contre des nomades non-tziganes, il est facile de conclure que la recommandation vise, encore que de façon voilée, les Tziganes. Cette référence aux Tziganes a finalement été retirée du règlement de la Garde Nationale Républicaine en 1995 alors que le parti socialiste était au gouvernement.

Les rapports entre l'Eglise catholique et les Tziganes méritent également d'être décrits. L'Eglise a excommunié en 1635 les Tziganes qui n'allaient pas se confesser à l'occasion du carême (Fraser, 1998) ; cependant, l'Inquisition ne les a pas pris pour cible, et un seul procès pour sorcellerie contre une Tzigane, datant du XVII^e siècle, a été enregistré (Costa, 1997). Toutefois, toute personne qui voulait entrer dans les ordres religieux devait faire preuve qu'elle n'était ni Juive ni Tzigane.

Les rapports de l'Eglise catholique avec les Tziganes semblent surtout marqués par l'indifférence, peut-être parce que ce n'était pas en termes de religion que les Tziganes

se différencient le plus, contrairement à ce qui se passait avec les Juifs et les Musulmans. De nos jours, cette attitude d'indifférence de l'Eglise persiste. Comme le reconnaissent des figures prestigieuses de l'Eglise catholique portugaise, comme l'ex-Evêque de Setúbal D. Manuel Martins, «L'Eglise catholique ne prête pas attention aux Tziganes et n'est pas solidaire avec eux» (Pontes, 1997). C'est, d'ailleurs, une explication au fait que la plupart des Tziganes du Portugal aient adhéré à d'autres églises chrétiennes, minoritaires dans ce pays, comme l'Eglise évangélique de Philadelphie, où quelques-uns des pasteurs sont même des Tziganes (Pontes, 1997).

Deux aspects doivent être soulignés dans la caractérisation de la situation des Tziganes au Portugal de nos jours : l'exclusion sociale de cette communauté (Monteiro, 1996 ; Sousa, 1996a) et l'association que le public fait entre les Tziganes, la drogue, le vol, et la délinquance (Sousa, 1996d).

Les Tziganes restent à la marge du marché officiel de l'emploi. Leur activité principale est la vente ambulante. Leur taux d'analphabétisme est élevé⁹ et leurs qualifications professionnelles faibles, en conséquence d'un taux élevé d'absentéisme scolaire et de l'abandon précoce de la scolarité. Cette situation est encore plus grave dans le cas des jeunes filles tziganes qui restent à la maison pour participer aux travaux domestiques et prendre soin de leurs frères. Cette situation de faible scolarité et d'absence presque complète de qualification professionnelle tend à renforcer l'exclusion sociale de ce groupe (Neves, 1997).

D'autre part, l'association entre Tziganes et délinquance, qui a servi de justification aux règlements de police de 1848, 1920 et 1985, perdure. Actuellement, dans des œuvres de référence comme la *Grande encyclopédie portugaise-brésilienne*, le mot *Tzigane* est encore associé à l'imposture et au mensonge.

Récemment, on a encore assisté au développement d'une représentation qui associe les Tziganes au trafic de drogue. Cette association est véhiculée par la presse qui singularise les délits commis par des Tziganes, dans la mesure où elle précise toujours qu'ils sont commis par „un individu d'ethnie tzigane...” (e.g. Nogueira, Sousa, 1997). Il est évident que cette nouvelle association entre Tziganes et trafic de drogue doit être comprise dans le cadre général des préjugés et de la discrimination contre les Tziganes au Portugal. Cependant, cette association est rendue plausible aux yeux de la police, des institutions sociales et des populations en raison du déclin de l'activité de vente ambulante au cours des dernières années. En fait, cette activité a souffert une récession due à plusieurs facteurs, dont la restriction du commerce à des emplacements délimités, au renfort du contrôle policier, et au changement des habitudes de consommation de la population.

L'association des Tziganes au trafic de drogue a contribué à l'aggravation de leur situation sociale. En fait, cette association a entraîné des protestations de la part des populations locales, dans le but d'expulser les Tziganes se trouvant à proximité de leurs zones de résidence, comme cela s'est passé près de Lisbonne (au quartier Nascente do Cabo à Vila Franca de Xira) en mars 1992 ; au sud du pays (au quartier São Pedro à Elvas) en avril 1993 ; et au nord (au village de São Jorge da Várzea à Felgueiras) en novembre 1995.

9. Selon les données de l'Organisation Nationale pour la Pastorale des Tziganes, dans une étude conduite en 1997 dans le diocèse de Lisbonne (Neves, 1997), l'analphabétisme est de 50% parmi les individus âgés de plus de 16 ans, et de 29% parmi les enfants de 6 à 15 ans.

Selon quelques études, la plupart des Tziganes résidant au Portugal habitent des bidonvilles ou des baraquements, aussi bien à Lisbonne (Bruto da Costa *et al.*, 1991) qu'au nord du pays (Mendes, 1998). Lorsque les Tziganes sont relogés dans des quartiers sociaux, les populations de ces quartiers et du voisinage protestent fréquemment. Les arguments avancés contre les Tziganes invoquent les différences perçues dans mode de vie, et la criminalité et le trafic de drogue attribués aux Tziganes («Conflito com ciganos reacende-se», 1996). Dans certaines situations extrêmes, ces protestations en sont même venues à des pressions auprès des autorités pour expulser les Tziganes et, lorsque celles-ci n'interviennent pas, à la création de milices populaires (Sousa, 1996a). C'est de ce type de contexte que relève le cas que nous allons décrire ci-dessous. Celui-ci n'est pas exceptionnel : très récemment, le maire d'une commune du centre du pays a demandé, publiquement, aux propriétaires d'appartements de ne pas louer des appartements à des Tziganes (Fonseca, Pontes, 1997).

Le temps court de la famille de João Garcia

En 1992, la communauté tzigane dirigée par João Garcia, composée d'environ 50 personnes, dont 20 ont 14 ans ou moins, acquiert un terrain auprès du village de Oleiros dans le nord du pays, et s'y installe en montant des baraquements préfabriqués (Fonseca, Pontes, 1997).

En 1994 la population locale commence à protester contre la présence de cette communauté tzigane, qu'elle accuse de voler des fruits, de laisser ses chevaux manger des produits agricoles, et surtout de vendre de la drogue ou, plus spécifiquement, d'attirer des dizaines de toxicomanes dans le village (Fonseca, Pontes, 1997).

En mars 1996, suite aux pressions de la population, la mairie de Vila Verde, dont Oleiros dépend, décide de démolir les baraquements de la communauté tzigane, avec l'argument que le terrain où elles se situent fait partie de la Réserve Agricole Nationale, où il est défendu de construire¹⁰ («Populares acusados de crimes», 1999). Quelques jours plus tard, la population organise des milices armées de bâtons et barre le passage à tout véhicule qui essaie d'entrer ou de sortir du campement tzigane en contrôlant l'identité des occupants (Sousa, 1996c). En mai 1996, comme les baraquements n'ont pas encore été démolis, des représentants de la population préviennent la mairie de Vila Verde que si elle ne démolit pas les baraquements, la population s'en chargera elle-même (Fonseca, Pontes, 1997). À la suite de ces événements, João Garcia accepte de vendre le terrain avec les baraquements pour l'équivalent de 50 mille euros, dans un accord avec la mairie de Vila Verde. La population paierait 40% de cette valeur. Quelques jours après, le chef de la communauté tzigane revient sur le premier accord et demande le double du prix. En juillet 1996, en l'absence d'un accord, la mairie de Vila Verde suspend les négociations et annonce qu'elle va exiger la démolition des baraquements (Fonseca, Pontes, 1997).

En août, la mairie fait démolir les baraquements et le gouverneur civil du district de Braga, où se trouve Oleiros, choisit un village voisin, Cervães, pour y loger les Tziganes

10. Plus tard, le président de la Junta de Freguesia de Oleiros reconnaît que la démolition des baraquements était illégale, parce qu'une partie du terrain se trouvait en dehors de la Réserve Agricole Nationale (Sousa, 1996b).

provisoirement. En prenant connaissance de cette décision, des habitants de Cervães réagissent avec violence. Le gouverneur civil, qui s'y déplace pour essayer d'installer la famille de João Garcia, est insulté (Fonseca, Pontes, 1997).

Il faut ajouter que cette action de protestation a été soutenue par les autorités locales de Cervães, ainsi que par le prêtre local. Ajoutons encore que, dans cette région fortement catholique du pays, les cloches de l'église ont été utilisées pour convoquer la population aux protestations. D'autre part, la démarche du gouverneur civil de Braga, qui a toujours essayé de jouer le rôle de médiateur dans le conflit dès son début à Oleiros, tout en défendant les droits civils des Tziganes, mérite d'être soulignée (Fonseca, 1998b). Son action, qui a défié la volonté de beaucoup de personnes et autorités locales, a été répudiée par des élus de plusieurs partis politiques (Fonseca, Botelho, 1997).

En raison de cette réception, la communauté tzigane ne réussit pas à s'installer à Cervães, et retourne à Oleiros sous protection policière. À Oleiros, elle est attendue par la population locale, qui essaie de l'agresser pour l'empêcher de revenir. Son campement bénéficie d'une protection policière permanente pendant les deux jours qu'ils y restent. La population de Oleiros justifie ses agressions en argumentant : «On n'est pas raciste. On n'est pas contre les Tziganes. C'est contre la drogue et leur attitude qu'on est» (Sousa, 1996d).

Pour la tentative suivante de relogement provisoire, elle aussi manquée, deux appartements sont réservés dans un quartier de la ville de Braga. Cependant, en arrivant, les Tziganes trouvent des clous sur les serrures. Nouveau déplacement, cette fois-ci au village de Cabanelas, où la population essaye de mettre le feu au campement tzigane pendant la nuit (Cunha, Botelho, 1997 ; Sousa, 1996b). Un autre village est indiqué pour accueillir les Tziganes. Sans succès : quand leur transfert au village de Fojo Lobal est annoncé, la maison qui leur est destinée est brûlée (Fonseca, Pontes, 1997).

Finalement, en octobre 1996 quelqu'un accepte de louer un terrain à la famille de João Garcia au village de São Estevão de Briteiros. Le gouverneur civil de Braga propose le retour de la communauté tzigane à Oleiros, ce qui provoque la réaction de la population de ce village, laquelle s'organise pour éviter leur retour et responsabilise le gouverneur de tout ce qui pourrait arriver par la suite («Conflito com ciganos reacende-se», 1996). La mairie de Vila Verde se déclare solidaire avec la position de la population, en alléguant des problèmes de sécurité publique (Sousa, 1997d).

Soulignons que la couverture nationale de ces événements dans la presse a été ressentie par les populations locales comme une attaque à leur image. Ainsi, dans la municipalité de Vila Verde des affiches ont été collées, proclamant : „Vila Verde – terre de bien” (Sousa, 1997d).

En mars 1997, la Garde Nationale Républicaine conduit une perquisition dans le campement de João Garcia à São Estevão de Briteiros. Toute la famille est arrêtée et accusée de trafic de drogue (Sousa, 1997d). João Garcia reste en prison préventive pendant dix mois, étant finalement acquitté par manque de preuves (Fonseca, 1998a). Seulement deux des membres de la communauté sont condamnés à des peines légères (Botelho, 1998).

En raison des pressions de la population de São Estevão de Briteiros, un autre relogement a lieu en avril 1997, et la communauté retourne à Cabanelas, où habitait celle d'un frère de João Garcia. Encore une fois la population locale proteste et envahit le campement. João Garcia est à nouveau arrêté. En avril 1998, après sa libération, João

Garcia se réfugie dans le village de Ponte da Pedrinha (municipalité de Sintra, proche de Lisbonne) et campe auprès d'une autre communauté tzigane qui s'y est installée. En octobre de cette année-là, il n'avait pas encore trouvé un terrain à vendre ou à louer. À ce propos, notons que la population du village de Póvoa do Lanhoso a amélioré les offres du chef de la communauté tzigane pour que celle-ci ne puisse pas s'installer dans leur village, et que dans le District d'Aveiro, des circulaires ont été distribuées pour menacer ceux qui pourraient vendre un terrain aux Tziganes (Botelho, 1998).

Ce cas illustre nettement l'expression d'un racisme flagrant. Cependant, la littérature sur le racisme, dans plusieurs pays, y compris le Portugal, souligne la prédominance actuelle de formes de racisme plus subtiles envers les Noirs et envers d'autres groupes minoritaires. Le racisme vis-à-vis des Tziganes constitue-t-il une exception à ce pattern général, comme ce cas semble l'indiquer ? C'est à cette question que nous allons essayer de répondre maintenant, en nous basant sur des données de l'étude européenne sur les attitudes face aux Tziganes, des données de recherches que nous avons conduites au Portugal et des données recueillies ailleurs par d'autres chercheurs.

Les nouvelles rhétoriques racistes et la représentation des Tziganes au Portugal

Depuis les années soixante-dix, un certain nombre d'auteurs observent qu'au lieu de disparaître dans un climat politique et idéologique adverse, le racisme et les préjugés intergroupes ont changé de forme. Les expressions traditionnelles et flagrantes du racisme et des formes plus subtiles qui ne défont pas les normes sociales antiracistes coexistent. Divers concepts et théories décrivent ces nouvelles expressions du racisme : l'idée de l'ambivalence des attitudes raciales (Katz, 1981 ; Katz, Wackenhut, Hass, 1986) ; les concepts de *racisme symbolique* (Sears, McConahay, 1973), *aversif* (Gaertner, Dovidio, 1986), *moderne* (McConahay, 1986), et *latent* (Pérez, Mugny, Llavata, Fierres, 1993) ; et le concept de *préjugé subtil* (Pettigrew, Meertens, 1995). La plupart de ces approches ont été développées dans le contexte du racisme aux Etats-Unis, mais les deux dernières ont été développées à partir de l'observation du racisme et de la xénophobie en Europe. Remarquons encore que le concept de *préjugé subtil* a été validé dans plusieurs pays européens et pour des minorités très différentes.

Bien que ces approches théoriques sur les nouveaux racismes soient ancrées dans des processus psychologiques et psychosociologiques différents, elles partagent un point commun : l'hypothèse que ces formes subtiles de préjugé et de racisme couvrent une expression cachée de dérogation et de discrimination.

Le racisme subtil et l'asymétrie positive-négative du biais pro-endogroupe

Relativement à la description personologique de l'endogroupe et de l'exogroupe, le racisme subtil se manifeste dans le fait que l'exogroupe n'est pas décrit de façon plus négative que l'endogroupe mais seulement de façon moins positive que celui-ci. Par exemple, Gaertner et McLaughlin (1983) ont trouvé, dans une tâche de décision lexicale, que leurs sujets, des étudiants américains blancs, n'associaient pas les Noirs plus que les Blancs à des traits négatifs, mais associaient plus les Blancs que les Noirs à des traits positifs. De même, Pérez *et al.* (1993), avec un design composé de groupes indépendants,

ont trouvé que les étudiants espagnols décrivaient les Tziganes avec moins de traits négatifs que les non-Tziganes, mais décrivaient les non-Tziganes avec légèrement plus, mais non-significativement, de traits positifs que les Tziganes. Dans les deux études, les sujets étaient donc plus disposés à favoriser les endogroupes avec des traits positifs qu'à déroger l'exogroupe à l'aide des traits négatifs.

D'autre part, une série d'études entreprises par Mummendey et ses collaborateurs au cours de la dernière décennie a également montré que, dans des conditions de groupes minimaux, les sujets discriminent les exogroupes en attribuant des ressources ou des traits positifs, mais pas en attribuant des ressources ou des traits négatifs (pour une révision récente de ces études, voir Otten, Mummendey, 1999). Ces auteurs ont proposé une explication socio-normative pour cette asymétrie positive-négative : favoriser un endogroupe au moyen des ressources positives est considéré normatif, mais discriminer un exogroupe au moyen des ressources négatives est considéré comme étant anti-normatif.

La théorie de l'identité sociale (Tajfel, Turner, 1979) avait proposé que les évaluations plus négatives de l'exogroupe constitueraient, au même titre que les évaluations plus positives de l'endogroupe, des manifestations de la compétition sociale en vue d'une identité sociale positive, et donc, on peut le supposer, des jugements socialement acceptables. Par contre, l'explication socio-normative de l'asymétrie positive-négative suppose que, à la lumière des normes sociales, les individus peuvent favoriser leurs endogroupes sur des dimensions positives mais doivent s'abstenir de produire des évaluations plus négatives d'un exogroupe que d'un endogroupe. Concernant les représentations intergroupes, on peut donc supposer que le racisme flagrant s'exprime par la dérogation des exogroupes racialisés sur des dimensions négatives et positives, tandis que le racisme subtil ne s'exprime que par un biais endogroupal sur des dimensions positives.

C'est dans le cadre de cette hypothèse et des recherches citées que nous nous sommes interrogés sur la nature, subtile ou flagrante, du racisme anti-Tzigane et du racisme anti-Noir au Portugal.

Le racisme et les préjugés subtils au Portugal envers les Noirs

Le racisme envers les Noirs a été étudié auprès d'un échantillon représentatif de la population de Lisbonne entre 18 et 64 ans ($n = 533$, dont 212 hommes et 321 femmes, âge moyenne de 39,79 ans, écart type de 15,07 – Vala, Brito, Lopes, 1999). Les résultats de cette recherche montrent que la norme sociale majoritaire est celle du racisme subtil : en répondant aux échelles de préjugé flagrant et de préjugé subtil développées par Pettigrew et Meertens (1995), les Noirs étant le groupe cible, seule une petite minorité des enquêtés a manifesté des préjugés flagrants, tandis qu'une majorité a manifesté des préjugés subtils. Ces résultats sont conformes à la littérature sur les formes subtiles de racisme et de préjugés citées plus haut, et à l'évaluation de l'état actuel des préjugés intergroupes en Europe occidentale (voir Pettigrew, Meertens, 1995).

Dans cette recherche, nous avons aussi étudié l'expression du biais pro-endogroupe dans l'attribution de traits positifs et négatifs. À la suite des résultats précédents et d'autres recherches sur le racisme subtil, on s'attendait à l'expression d'un biais endogroupal dans l'attribution de traits positifs (racisme subtil), mais pas dans l'attribution des traits négatifs (racisme flagrant).

Nous avons demandé aux sujets de choisir, sur une liste de trois traits positifs (intelligent, travailleur, joyeux) et de trois traits négatifs (égoïste, malhonnête, agressif), les traits les plus appropriés pour décrire un Portugais typique, et pour décrire un Noir typique habitant au Portugal. La valence des traits a été pré-testée et ceux-ci ont été choisis plus en raison de leur pertinence pour décrire des personnes en général. Les deux descriptions se suivaient immédiatement, de façon à augmenter la saillance de la comparaison intergroupe.

Les réponses ont été soumises à une analyse de variance (groupes appariés) avec le nombre de traits en variable dépendante, et la valence (positive, négative) et le groupe cible (endogroupe : Portugais ; exogroupe : Noirs) en variables indépendantes.

Tableau 1. Nombre des traits utilisés pour décrire les Portugais et les Noirs (moyennes)

	Portugais	Noirs
Traits positifs	2,11	1,71
Traits négatifs	1,04	0,97

Les résultats (voir tableau 1) indiquent un effet principal de la valence (les sujets employaient plus de traits positifs que de traits négatifs, $F[532] = 44,31, p < 0,001$), et un effet principal de la cible (les sujets employaient plus de traits pour décrire les Portugais que les Noirs, $F[532] = 59,6, p < 0,001$). Ces effets sont qualifiés par un effet d'interaction ($F[532] = 18,2, p < 0,001$), qui indique que les individus attribuent plus de traits positifs aux Portugais qu'aux Noirs ($t[532] = 8,41, p < 0,001$), mais qu'il n'y a pas de différences significatives concernant les traits négatifs.

Le racisme vis-à-vis des Noirs au Portugal suit donc le pattern du racisme et des préjugés subtils. Suivant ce pattern, les résultats de cette recherche révèlent une asymétrie positive-négative du biais endogroupe concernant les Portugais (endogroupe) et les Noirs (exogroupe). De plus, il faut noter que le biais pro-endogroupe se vérifie en dépit d'une description positive de l'exogroupe : si les Noirs sont décrits à l'aide des traits plus positifs que négatifs ($t[532] = 12,06, p < 0,001$), les Portugais, on l'a vu, sont décrits de façon encore plus positive que les Noirs¹¹.

Le racisme envers les Tziganes au Portugal : subtil ou flagrant ?

En accord avec les normes sociales qui censurent clairement le racisme ouvert, les attitudes racistes vis-à-vis des Noirs au Portugal suivent donc le pattern général de racisme subtil dominant en Europe occidentale et aux Etats-Unis.

Ces résultats et leur interprétation nous ont amenés à penser que les Tziganes seraient, eux aussi, couverts par ces normes antiracistes, et que, par conséquent, les attitudes racistes à leur égard s'exprimeraient plutôt d'une façon subtile.

11. Comme l'a remarqué un des réviseurs anonymes, le fait de juger les Portugais et les Noirs simultanément pourrait évoquer l'aspect normatif des comparaisons et originer l'absence du racisme flagrant. Cependant d'autres études montrent que les Gitans sont un des groupes plus discriminés au Portugal (Vala, 1993).

Les données de l'enquête européenne¹² sur les Tziganes ne nous permettent pas de mesurer le biais pro-endogroupe, puisqu'on avait seulement demandé aux sujets de choisir des traits pour décrire les Tziganes. Mais ces données nous permettent de mesurer l'effet de positivité dans les descriptions de ce groupe. Si les normes antiracistes au Portugal concernent aussi bien les Tziganes que les Noirs, on devrait pouvoir prédire un effet de positivité dans le choix des traits pour décrire les Tziganes. L'échantillon Portugais ($n = 65$) était composé de 38 femmes et 27 hommes avec des âges comprises entre 18 et 27 ans (moyenne = 19,97, écart type 2,19).

En outre, la liste des traits fournis aux sujets permettait de mesurer une autre forme de dérogation d'un exogroupe, lié au type (naturel ou culturel) des traits attribués. En effet, Moscovici et Pérez (1999) ont proposé que les traits psychologiques soient représentés comme étant plus proches de la «nature», c'est-à-dire ceux que le sens commun applique à l'homme mais aussi aux animaux (e.g. intuitif), ou plus proches de la «culture», c'est-à-dire ceux qui ne sont appliqués qu'à l'homme (e.g. pervers). Dans la représentation d'un groupe qui a été racialisé, l'attribution des traits naturels, bien que positifs, sous-entendrait donc une évaluation négative de ce groupe. Représenter ce type d'exogroupe avec des traits naturels et négatifs correspondrait à une dérogation flagrante de ce groupe, tandis que l'attribution de traits naturels positifs correspondrait à l'expression d'un racisme subtil.

Les traits utilisés dans l'enquête européenne sur les Tziganes comprenaient cinq traits naturels positifs (intuitif, libre, fort, ayant le sens du rythme, spontané), cinq traits naturels négatifs (sauvage, impulsif, agressif, viscéral, bruyant), cinq traits culturels positifs (créatif, loyal à son identité, solidaire, intellectuellement doué, extraverti) et cinq traits culturels négatifs (vindicatif, pervers, manipulateur, menteur, malicieux). On demandait aux sujets de choisir les traits qu'ils considéraient appropriés pour décrire un Tzigane typique.

Les réponses de l'échantillon portugais ont été soumises à une analyse de variance entre groupes indépendants, le nombre de traits choisis étant la variable dépendante. La valence des traits (positive, négative) et leur type (naturels, culturels) étaient les variables indépendantes. D'après l'hypothèse du racisme subtil, on devrait s'attendre à un effet d'interaction : les sujets devraient attribuer aux Tziganes surtout des traits naturels positifs.

Tableau 2. Nombre de traits utilisés pour décrire les Tziganes au Portugal (moyennes)

	Traits positifs	Traits négatifs
Traits naturels	1,03	1,43
Traits culturels	1,21	1,15

L'analyse de variance des résultats présentés dans le tableau 2 révèle seulement un effet significatif, celui d'interaction ($F[1,64] = 6,38, p < 0,02$), mais pas dans la direction attendue. Il n'y a pas de différences entre les traits positifs culturels et naturels, et entre les traits négatifs culturels et naturels. Cependant, tandis qu'il n'y a pas de différences significatives entre traits culturels positifs et négatifs, on attribue aux

12. L'échantillon de cette enquête a une dimension réduite et est constituée seulement par étudiants universitaires. Par conséquent, l'étude a un caractère exploratoire.

Tziganes davantage des traits naturels négatifs que des traits naturels positifs ($t[64] = 2,36, p < 0,03$).

Ces résultats vont à l'encontre de l'hypothèse que les attitudes envers les Tziganes suivent le pattern du racisme subtil, associé aux normes sociales antiracistes. Contrairement au cas des Noirs, il n'y a pas d'effet simple de positivité dans la description des Tziganes. Il n'y a non plus d'effet simple de naturalisation : les sujets utilisent plutôt des traits naturels négatifs que des traits naturels positifs pour décrire ce groupe. Dans le cas des Tziganes, donc, on peut bien parler d'un racisme doublement flagrant : la discrimination a lieu au niveau des traits qui sont à la fois naturels et négatifs.

Les différences entre ces résultats seraient-elles dues à une différence d'échantillonnage ? En effet, les attitudes envers les Noirs ont été étudiées auprès d'un échantillon de la population de Lisbonne, tandis que pour les Tziganes l'échantillon se composait d'étudiants. Or, dû à l'effet tampon de l'éducation sur l'expression du racisme flagrant (Wagner, Zick, 1995 ; Vala *et al.*, 1999) on devrait s'attendre à ce que les étudiants manifestent des attitudes racistes plus subtiles, ce qui n'a pas été le cas. Par conséquent, les résultats obtenus nous conduisent à penser que les normes antiracistes ne concernent pas également tous les groupes objet de discrimination raciste.

L'étude sur le racisme envers les Noirs au Portugal comprenait également des mesures d'attitude générale envers les Noirs, les Tziganes, et les Portugais. Les résultats montrent que l'attitude envers les Portugais est toujours plus favorable que celle relativement aux Noirs et aux Tziganes (1 - pas du tout favorable ; 5 - très favorable).

Avec ces mesures d'attitude générale, nous avons construit des mesures d'attitude relative face à chacun des exogroupes en calculant la différence entre l'attitude envers chaque groupe et l'attitude envers les Portugais (-4 : maximum de favoritisme de l'exogroupe ; 0 : neutralité ; +4 : maximum de favoritisme de l'endogroupe). Les résultats montrent que l'attitude relative est moins favorable aux Tziganes ($M = 0,92$) qu'aux Noirs ($M = 0,64$) ($t[520] = 5,41, p < 0,001$).

Au Portugal, les attitudes face aux Tziganes sont donc plus négatives que les attitudes face aux Noirs et ne suivent pas le pattern du racisme subtil.

L'expression du racisme envers les Tziganes au Portugal et dans autres pays européens

Si le racisme observé dans les descriptions des Tziganes au Portugal ne correspond pas au pattern du racisme subtil, cette tendance traduit-elle ce qui se passe dans les autres pays européens de l'étude ? Les attitudes face aux Tziganes suivent-elles le même pattern dans toute l'Europe ?

Pour répondre à cette question, nous avons comparé les données du Portugal avec celles de l'Italie ($n = 65$), de la France ($n = 68$), de l'Espagne ($n = 68$), et d'un ensemble de trois pays de l'Est (Roumanie, Bulgarie, et Moldavie - $n = 198$).

Les analyses de variance montrent des patterns de réponse différents selon les pays (voir tableaux 3 et 4). En Italie, tout comme au Portugal, il n'y a pas d'effets principaux de la valence ou de la nature/culture, mais seulement un effet d'interaction. Au Portugal l'effet d'interaction indique une tendance à une orientation de racisme flagrant. En Italie même si les moyennes vont dans la même direction qu'au Portugal, les contrastes n'indiquent pas un effet réellement significatif. En France, néanmoins, le racisme subtil se manifeste par l'effet de naturalisation des Tziganes : on les décrit plutôt avec des traits naturels qu'avec des traits culturels. On ne retrouve pas cet effet en Espagne.

Tableau 3. Nombre de traits utilisés pour décrire les Tziganes en Europe (moyennes)

	Positifs	Négatifs
Portugal		
Nature	1,03	1,43
Culture	1,23	1,15
Italie		
Nature	1,19	1,26
Culture	1,34	1,03
France		
Nature	2,1	1,5
Culture	1,62	1,19
Espagne		
Nature	1,27	0,97
Culture	1,38	0,94
Pays de l'Est		
Nature	2,55	3,14
Culture	2,11	2,58

Tableau 4. Traits utilisés pour décrire les Tziganes en Europe : effets de la valence et de la naturalité

	Portugal	Italie	France	Espagne	Est
Valence	n.s.	n.s.	Positivité F(1, 67) = 11,55**	Positivité F(1, 67) = 4,97*	Négativité F(1, 197) = 29,54**
Naturalité	n.s.	n.s.	Naturalisation F(1, 67) = 12,02**	n.s.	Naturalisation F(1, 197) = 44,63**
Interaction	F(1, 64) = 6,38** Natneg > Natpos*	F(1, 64) = 3,96 p = 0,051	n.s.	n.s.	n.s.

Note : * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$.

Dans l'ensemble des trois pays de l'Est, on trouve un effet de la valence. Mais, dans ce cas-ci, c'est un effet de négativité, par lequel on décrit les Tziganes de façon plutôt négative que positive. Par ailleurs, on y trouve aussi l'effet de naturalisation : les individus attribuent aux Tziganes plus de traits naturels que culturels.

En somme, dans les trois pays de l'Est, le pattern des réponses envers les Tziganes est celui du racisme flagrant. En France, l'effet de positivité cache le racisme, mais l'effet de naturalisation révèle un racisme subtil. En Italie comme en Espagne, le pattern des réponses est non-raciste. Cependant, l'effet de positivité de l'exogroupe se vérifie seulement en Espagne. Au Portugal, le pattern des réponses manifeste un racisme flagrant envers les Tziganes, mais beaucoup moins accentué que celui qu'on trouve dans les pays de l'Est.

Conclusions

Nous avons décrit dans cet article un certain nombre d'aspects qui peuvent aider à mieux comprendre la situation des Tziganes au Portugal. Cette description, ancrée dans quelques repères historiques et dans l'histoire exemplaire d'une famille portugaise Tzigane d'aujourd'hui, a été élaborée dans le cadre de l'hypothèse selon laquelle l'anti-racisme est aujourd'hui une norme sociale. Une norme sociale dans un double sens : les comportements racistes, soit institutionnels, soit ceux qui s'apparaissent de façon explicite dans les interactions quotidiennes, sont perçus comme des transgressions ; ils sont représentés par la majorité comme des modalités d'action non-désirables. En même temps, les comportements ouvertement racistes sont des comportements non-majoritaires ; la majorité des individus n'adopte pas des comportements ou des attitudes ouvertement racistes.

Les résultats présentés remettent clairement en question cette hypothèse de départ concernant l'application des normes antiracistes aux rapports sociaux avec les Tziganes, et donc l'universalité de ces normes. Nos résultats montrent que les normes sociales antiracistes sont présentes dans l'organisation des rapports-entre les Portugais blancs et les Noirs, mais que ces mêmes normes sont clairement moins contraignantes dans les relations avec les Tziganes.

En effet, on a constaté que les Portugais blancs suivent un pattern de réponses évaluatives relativement aux Noirs qui est très proche de celui qu'on trouve, de façon dominante, dans les autres pays de l'Europe communautaire relativement aux différentes minorités qui y habitent aujourd'hui : des réponses surtout organisées selon un racisme subtil. Par contre, l'attitude des Portugais face aux Tziganes est ouvertement négative, tandis qu'elle est positive ou subtilement négative dans d'autres pays communautaires. Rappelons que l'échantillon portugais attribue aux Tziganes plus de traits naturels négatifs – une double infériorisation – tandis que les échantillons italien et espagnol offrent des réponses non-racistes, et l'échantillon français présente un pattern de réponse orienté par le racisme subtil. Dans le sens des réponses obtenues au Portugal, la Roumanie, la Moldavie et la Bulgarie manifestent un racisme flagrant relativement aux Tziganes.

L'analyse du racisme dans le cadre des rapports des individus aux normes sociales a souligné que la norme antiraciste ne portait pas encore sur toutes les croyances et les comportements racistes, mais seulement sur les croyances et les comportements ouvertement racistes. On voit maintenant que la norme antiraciste n'est pas perçue, par une large majorité, comme une norme universelle, qui doit être appliquée à tous les groupes

sociaux. Dans le cas du Portugal, on l'a vu, cette norme s'applique aux Noirs mais pas aux Tziganes. En plus, le fait que la norme antiraciste soit une norme négative, dont la transgression implique des sanctions, et non une norme positive, dont l'adoption est objet d'approbation sociale, facilite le conformisme probablement sélectif à cette norme, mais non son intériorisation et son application universelle.

Les résultats présentés dans cet article soulignent également le bien-fondé théorique et empirique de la distinction entre attributs individuels «naturels» et «culturels» établie par Moscovici et Pérez (1999). Cette distinction s'est révélée un opérateur important dans la représentation des Tziganes dans tous les pays étudiés, excepté l'Espagne, pays où l'effet de positivité dans la description de ce groupe social porte également sur les deux catégories d'attributs.

La distinction entre traits naturels et traits culturels s'applique aux théories sociales à l'origine des nouvelles formes de discrimination raciste. Le racisme traditionnel se fondait sur l'idée de race, de catégorisation raciale et d'infériorisation de l'autre dans des hiérarchies raciales. Le nouveau racisme abandonne l'idée de race et hiérarchise les groupes humains au plan de la culture. Les hommes, représentés comme des «animaux dénaturés», sont alors comparés et différenciés dans le domaine culturel, qui s'oppose au monde naturel. Dans ce sens, la discrimination raciste, aujourd'hui, peut se produire de deux façons subtiles et non-exclusives : infériorisation de l'autre par des attributs culturels, généralement accompagnée par sa valorisation sur des dimensions naturelles, non-spécifiques aux humains ; et infériorisation de l'autre à travers la suspension du jugement au plan de la culture et à travers l'accentuation de sa jugeabilité au plan de la nature.

Rezumat : În acest articol este prezentată situația rromilor în contextul specific existent la ora actuală în Portugalia. Urmează o prezentare comparativă a situației rromilor în alte țări europene. Rezultatele obținute arată faptul că portughezii albi manifestă față de portughezii de culoare un pattern evaluativ similar celui existent în alte țări europene față de diferite minorități : o raportare ce denotă un rasism subtil. În contrast, atitudinea portughezilor față de rromi este declarativ negativă, în timp ce aceasta e mascată în majoritatea țărilor din comunitate, raportarea negativă expresă regăsindu-se în plus doar în țările Europei de Est.

Abstract : We present a brief description of the contextual situation of Gypsies in Portugal. Then we compare the expression of racism regarding Gypsies in Portugal with what happens in other European countries. Our results show that white Portuguese people manifest a pattern of evaluative answers regarding blacks that closely approaches what is found, in a dominant way, in other countries of the European Community regarding the different minorities that live there at present : the answers show subtle racism. On the contrary, the attitude of the Portuguese regarding Gypsies is openly negative, while it is positive or subtly negative in other communitarian countries and openly negative in the Eastern countries.

Bibliographie

- Botelho, L. (1998), „Supremo confirma inocência”, *Público*, 6 noiembrie, p. 15.
- Bruto da Costa, A., Pimenta, M., Cordeiro, G., Corte-Real, I., Farinha, C., Gomes, M., Maranhão, M. (1991), *Minorias étnicas pobres em Lisboa*, Câmara Municipal de Lisboa, Lisboa.
- Coelho, A. (1892), *Os ciganos de Portugal*, Imprensa Nacional, Lisboa.

- Costa, E.M. (1997), „Breve história de uma exclusão”, in SOS Racismo (eds.), *Ciganos, SOS Racismo*, Lisboa.
- Cunha, A., Botelho, L. (1997), „Vingança diz João Garcia”, *Público*, 11 septembrie, p. 19.
- Fonseca, F. (1998a), „Depois da tempestade... a festa”, *Público*, 8 februarie, p. 14.
- Fonseca, F. (1998b), „Gente que paga para não ter vizinhos ciganos em Póvoa de Lanhoso”, *Público*, 6 noiembrie, p. 17.
- Fonseca, F., Botelho, L. (1997), „Daniel Campelo exige desculpas a Pedro Bacelar”, *Público*, 25 ianuarie, p. 7.
- Fonseca, F., Pontes, D. (1997), „Incêndio para afastar ciganos”, *Público*, 9 ianuarie, p. 14.
- Fraser, A. (1998), *História do povo cigano*, Editorial Teorema, Lisboa.
- Gaertner, S.L., McLaughlin, J.P. (1983), „Racial Stereotypes: Associations and the Ascriptions of Positive and Negative Characteristics”, *Social Psychology Quarterly*, 46, pp. 23-30.
- Gaertner, S.L., Dovidio, J.F. (1986), „The Aversive Form of Racism”, in J.F. Dovidio, S.L. Gaertner (eds.), *Prejudice, Discrimination, and Racism*, Academic Press, New York, pp. 61-89.
- Katz, I. (1981), *Stigma: A Social Psychological Analysis*, Lawrence Erlbaum, Hillsdale.
- Katz, I., Wackenhut, J., Hass, R.G. (1988), „Racial Ambivalence, Value Duality, and Behavior”, in J.F. Dovidio, S.L. Gaertner (eds.), *Prejudice, Discrimination, and Racism*, Academic Press, New York, pp. 35-59.
- Liégeois, J.P. (1989), *Ciganos e itinerantes*, Santa Casa da Misericórdia de Lisboa, Lisboa.
- Machado, A. (1985), *La communauté gitane de Lisbonne: Description et analyse. Mémoire de maîtrise en anthropologie sociale et sociologie comparée*, Université René Descartes, Paris.
- Machado, P.F. (1994), „A presença cigana em Portugal: Um caso de exclusão secular”, *Mediterrâneo*, 4, pp. 53-68.
- Maia, E. (1978), *O testamento mágico dos ciganos*, Vega, Lisboa.
- McConahay, J.B. (1986), „Modern Racism, Ambivalence, and the Modern Racism Scale”, in J.F. Dovidio, S.L. Gaertner (eds.), *Prejudice, Discrimination, and Racism*, Academic Press, New York, pp. 91-125.
- Mendes, M.M. (1998), „Etnicidade cigana, exclusão social e racismos”, *Sociologia*, 8, pp. 207-246.
- Monteiro, L.G. (1996), „Batalha campal sem tréguas”, *Já*, 24, 29 august, p. 25.
- Moscovici, S., Pérez, J.A. (1999), „A extraordinária resistência das minorias à pressão das maiorias – O caso dos ciganos em Espanha”, in J. Vala (coord.), *Novos Racismos*, Celta Editora Lisboa, Lisboa.
- Neves, C. (1997), „Apoio à comunidade cigana”, *Diário de Notícias*, 11 iulie, p. 20.
- Nogueira, P., Sousa, P. (1997), „Garcia apanhado nas malhas da lei”, *Diário de Notícias*, 5 aprilie, p. 13.
- Nunes, O. (1981), *O povo cigano*, Livraria Apostulada da Imprensa, Porto.
- Otten, S., Mummendey, A. (1999), „To Our Benefit or at our Expense? Justice considerations in Intergroup Allocations of Positive and Negative Resources”, *Social Justice Research*, 12, pp. 19-38.
- Pérez, J.A., Mugny, G., Llavata, E., Fierres, R. (1993), „Paradoxe de la discrimination et conflit culturel: Etudes sur le racisme”, in J.A. Pérez, G. Mugny (coord.), *Influences sociales. La théorie de l'élaboration du conflit*, Delchaux et Niestlé, Paris, pp. 145-168.
- Pettigrew, T.F., Meertens, R.W. (1995), „Subtle and blatant prejudice in Western Europe”, *European Journal of Social Psychology*, 25, pp. 57-75.
- Pontes, D. (1997), „Igreja deve pedir perdão aos ciganos”, *Público*, 22 februarie, p. 16.
- Reis, T., Machado, P. (1992), *Um estudo de ecologia social sobre um grupo de ciganos residentes em Lisboa*, ITECS 14, LNEC, Lisboa.
- Sears, D.O., McConahay, J.B. (1973), *The Politics of Violence: The New Urban Blacks and the Watts Riot*, Houghton-Mifflin, Boston.
- Smith, A.D. (1991), *National Identity*, Penguin, Londra.

SOS Racismo (1997), *Ciganos, SOS Racismo*, Lisboa.

Sousa, P. (1996a), „Crianças ciganas irão mesmo à escola”, *Diário de Notícias*, 6 setembro, p. 20.

Sousa, P. (1996b), „Mais contestação em Cabanelas”, *Diário de Notícias*, 29 agosto, p. 17.

Sousa, P. (1996c), „Violência à solta em Oleiros”, *Diário de Notícias*, 24 agosto, p. 21.

Sousa, P. (1996d), „Violência regressou a Oleiros”, *Diário de Notícias*, 28 agosto, p. 19.

Sousa, P. (1997a), „Cabanelas entre a intransigência e a tolerância”, *Diário de Notícias*, 11 janeiro, p. 21.

Sousa, P. (1997b), „GNR prende mulher de João Garcia em Cabanelas”, *Diário de Notícias*, 7 abril, p. 19.

Sousa, P. (1997c), „Oleiros em situação explosiva”, *Diário de Notícias*, 17 fevereiro, p. 20.

Sousa, P. (1997d), „Vila Verde está com Oleiros”, *Diário de Notícias*, 5 fevereiro, p. 18.

Tajfel, H., Turner, J.C. (1979), „An Integrative Theory of Inter-Group Conflict”, in W.G. Austin, S.T. Worschel (eds.), *The Social Psychology of Inter-Group Relations*, Brooks/Cole, Monterey, pp. 33-48.

Vala, J. (1993), „Valores socio-políticos”, in L. França (ed.), *Portugal: Valores europeus e identidade cultural*, IED, Lisboa.

Vala, J., Brito, R., Lopes, D. (1999), *Expressões dos racismos em Portugal*, Instituto de Ciências Sociais, Lisboa.

Wagner, U., Zick, A. (1995), „The Relation of Formal Education to Ethnic Prejudice: Its Reliability, Validity and Explanation”, *European Journal of Social Psychology*, 25, pp. 41-56.

*** „Conflito com ciganos reacende-se” (1996), *Diário de Notícias*, 23 novembro, p. 20.

*** *Grande Enciclopédia Portuguesa-Brasileira*, vol 6, Grande Editorial Enciclopédia, Lda, Lisboa.

*** „Populares acusados de crimes” (1999), *Diário de Notícias*, 29 janeiro, p. 10.